

Méthode harmonisée d'élaboration de comptes des ménages par catégories
(Complément à la note de juin 2009 intitulée
"Sources et méthode de décomposition du compte des ménages 2003")

Les tableaux publiés en juin 2013, ont été réalisés suite à la participation de l'Insee au groupe d'experts OCDE - Eurostat sur la mesure de la distribution des revenus, de la consommation et du patrimoine des ménages dans le cadre de la comptabilité nationale.

Ce groupe créé début 2011 avait pour objectif de définir une méthode harmonisée d'élaboration de comptes des ménages (revenus et consommation) par catégories de ménages pour les différents pays.

Les trois variables de catégorie de ménages étudiées au sein de ce groupe sont :

1. **Le quintile de revenus par unité de consommation** : cette variable avait déjà été étudiée par l'Insee lors de la publication des comptes de ménages par catégories en 2009.
2. **La source principale de revenus** dont les modalités sont :
 - Les salaires et traitements
 - Les revenus des indépendants
 - Les revenus de la propriété
 - Les revenus des transferts et autres revenus.

Les revenus de la propriété incluent les intérêts nets, les dividendes et les loyers.

Les transferts incluent les prestations sociales reçues de l'Etat ou des employeurs, dont le principal montant est les retraites.

Le principe est de sommer l'ensemble des revenus du ménage, et de mesurer la part de ces 4 catégories de revenus dans le total. On affecte ensuite la modalité correspondant à la part la plus élevée dans le total des revenus à chaque ménage. On travaille sur les montants bruts et on conserve les valeurs négatives, notamment dans le cas des revenus des indépendants.

Exemple : un ménage composé de 2 personnes qui perçoivent

Personne 1 : un revenu des indépendants négatif de - 5 000 euros

un revenu de la propriété de 10 000 euros

Personne 2 : un salaire de 15 000 euros

une allocation chômage de 5 000 euros

L'ensemble des revenus du ménage est de 25 000 euros. On affecte à ce ménage la modalité 1. Salaires car la part la plus importante de leur revenu est celle de la modalité Salaires (15 000 / 25 000).

3. **La composition familiale croisée avec l'âge** de la personne de référence du ménage dont les modalités sont :
 - a. une personne seule âgée de moins de 65 ans
 - b. une personne seule âgée de 65 ans ou plus
 - c. un adulte, avec au moins un enfant vivant dans le logement
 - d. deux adultes, sans enfant vivant dans le logement, dont les deux adultes ont moins de 65 ans
 - e. deux adultes, sans enfant vivant dans le logement, dont au moins un des deux adultes a 65 ans ou plus
 - f. deux adultes avec un enfant ou deux enfants vivant dans le logement
 - g. deux adultes avec 3 enfants ou plus vivant dans le logement
 - h. autres ménages

Définition de l'enfant dans ces travaux : tout enfant de moins de 16 ans + tout enfant de 16 à 25 ans vivant dans le logement ayant un lien de filiation avec un membre du ménage.

Pour répondre à une demande de plus en plus importante sur la dimension géographique, et pour assurer la cohérence avec la décomposition du compte de patrimoine par catégorie de ménages publiée en juin 2012, l'Insee a également mis à disposition les données sur la décomposition des revenus et de la consommation selon la **tranche d'unité urbaine** du lieu de résidence des ménages. Cette variable comporte deux modalités : commune rurale et unité urbaine.

Pour réaliser cette décomposition des comptes de revenus et de consommation, 5 enquêtes de l'Insee ont été utilisées.

Dans un premier temps, un champ commun a été élaboré dans la mesure où les comptes nationaux couvrent l'ensemble du territoire français ainsi que les Départements d'Outre-mer. En revanche, les cinq enquêtes utilisées couvrent uniquement la France métropolitaine et les ménages ordinaires, excluant ainsi les ménages collectifs (maisons de retraite, foyers d'étudiants, prisons, internats, ...).

Une estimation a été réalisée pour réduire le champ des comptes nationaux à celui des enquêtes, ce qui entraîne une réduction d'environ 5% des masses totales. L'ensemble de la méthode est décrit dans le document de travail « G2009/11 - Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménages en 2003 ».

Le principe est ensuite d'appliquer la distribution observée dans les enquêtes auprès des ménages pour chaque composante détaillée du revenu et de la consommation aux masses disponibles dans la comptabilité nationale.

Les enquêtes utilisées pour disposer de cette distribution sont, pour le revenu, l'enquête SRCV-Statistiques sur les ressources et les conditions de vie et l'enquête ERFS-Enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux.

Les enquêtes utilisées pour disposer de cette distribution sont, pour la consommation, l'enquête BDF-Budget de Famille, l'enquête Logement et l'enquête Santé.

La méthode utilisée est également détaillée dans le document de travail G2009/11 précité.

Les pays participant au groupe d'experts OCDE - Eurostat ont mis en œuvre une méthode de décomposition des comptes nationaux par catégorie de ménages.

La première étape, consistant à faire la comparaison entre les composantes macroéconomiques des comptes nationaux et les composantes microéconomiques disponibles dans les enquêtes a donné lieu à un rapport intitulé "A cross-country comparison of household income, consumption and wealth between micro sources and national accounts aggregates" (publié en été 2013).

La seconde étape consistant à élaborer la décomposition des comptes selon les 3 variables de catégories retenues (quintile de niveau de vie par unité de consommation, source principale de revenus et composition familiale croisée avec l'âge de la personne de référence du ménage) a donné lieu à un rapport intitulé "DISTRIBUTIONAL MEASURES ACROSS HOUSEHOLDS GROUPS IN A NATIONAL ACCOUNTS FRAMEWORK - Results from an experimental cross-country exercise on household income, consumption and saving" (publié en été 2013).